

BURUNDI

Viols : il est urgent de protéger les femmes et les jeunes filles

Index AI : AFR 16/008/2004

ÉFAI

Embargo : mardi 24 février 2004 (00 h 01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le gouvernement du Burundi et la communauté internationale doivent agir de façon urgente pour mettre un terme aux violences sexuelles très fréquentes, notamment aux viols, que subissent les femmes au Burundi, déclare Amnesty International ce mardi 24 février 2004 dans un nouveau rapport sur le Burundi et cette forme cachée de violation des droits humains que constitue le viol.

Le nombre croissant de viols s'explique en partie par la discrimination généralisée envers les femmes ; la pauvreté, les déplacements de population et un système de santé défaillant en rendent les conséquences encore plus graves. Les auteurs sont le plus souvent des membres des forces armées burundaises et des groupes politiques armés, mais aussi des groupes criminels armés qui pratiquent pillages et viols.

« Le viol, comme les autres atteintes aux droits humains fondamentaux, est devenu un élément établi de la crise burundaise parce que les auteurs de ces actes – qu'il s'agisse de soldats gouvernementaux, de membres de groupes politiques armés ou d'individus isolés – ne sont pas poursuivis en justice. Les autorités burundaises tout comme les dirigeants des groupes politiques armés font preuve d'un manque alarmant de volonté pour demander à leurs forces respectives de répondre de leurs actes, a déclaré Amnesty International.

« Au moment où le Burundi semble prêt à s'engager de manière décisive sur le chemin de la paix, ses institutions et infrastructures, dans les secteurs de la santé et de la justice notamment, doivent être remises en service, avec l'aide de la communauté internationale, afin d'aider les victimes de violences sexuelles à obtenir justice et soigner leurs blessures physiques et psychologiques », a ajouté l'organisation.

Les éléments de preuve dont nous disposons semblent indiquer une stratégie délibérée de la part des belligérants d'utiliser le viol et d'autres formes de violence sexuelle comme arme de guerre, pour semer la terreur dans la population civile en infligeant aux personnes un traitement humiliant ou dégradant.

Dans l'une des régions les plus affectées au cours de l'année 2003, les forces armées gouvernementales et le groupe politique armé du *Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces pour la défense de la démocratie* (CNDD-FDD Nkurunziza) ont commis d'innombrables viols dans la province de Ruyigi, ainsi que de nombreuses autres atteintes aux droits humains et des pillages dans un climat de représailles et contre-représailles. Beaucoup de femmes ont été violées devant leurs familles et devant leurs enfants, fait qui ajoute encore à leur traumatisme.

Rose N., treize ans, a expliqué aux délégués d'Amnesty International que lorsqu'elle s'était réveillée dans la nuit du 3 mars 2003, elle avait vu beaucoup de gens au pied du lit qu'elle partageait avec ses frères et sœurs dans leur maison de Ruhwago, dans la province de Ruyigi. Elle a cru qu'il s'agissait de voleurs. Elle a vu un homme en train de violer sa mère qui pleurait en criant « Pardonnez-moi, pardonnez-moi » dans la pièce à côté. Quelqu'un est entré dans la pièce où elle se trouvait, l'a déshabillée, emmenée dehors et menacé de la tuer. Puis il l'a plaquée au sol et l'a violée. Un deuxième homme l'a aussi violée. Quand ils l'ont laissée, elle est retournée dans la maison, a pris son petit frère de cinq ans qui était dans le lit de sa mère et s'est enfuie. Aujourd'hui, Rose a peur de dormir chez elle la nuit et a toujours des cauchemars.

La plupart des victimes de viols au Burundi se heurtent à d'insurmontables obstacles quand elles essaient de tenter des poursuites en justice contre leurs auteurs présumés. De nombreuses femmes victimes de viols ou d'autres formes d'abus sexuels se sentent trop intimidées face à certaines attitudes culturelles et à l'inaction de l'État et n'osent pas demander réparation. Si elles le faisaient, elles se heurteraient à l'hostilité de leur famille, de leur communauté et de la police, avec peu d'espoir d'obtenir justice. Celles qui osent demander justice se retrouvent confrontées à un système qui a choisi d'ignorer, de nier, voire de cautionner la violence exercée contre les femmes et de protéger les auteurs de ces actes, qu'il s'agisse d'agents de l'État ou de simples individus. L'impunité quasi totale dont bénéficient les membres des forces armées – quels que soient leurs crimes – décourage de nombreuses personnes qui ne tentent même pas d'intenter d'action en justice contre des membres des forces armées.

Si la honte et la peur font que de nombreuses affaires restent cachées, l'étendue des violences a fait que les viols ont été révélés au grand jour en 2003. L'augmentation de la

fréquence des viols a été confirmée par les organisations nationales et internationales travaillant au Burundi et reconnue par les autorités gouvernementales.

En dépit de l'attention accrue portée à ce problème, de nombreuses femmes n'ont toujours pas accès à des soins médicaux adaptés dans les jours qui suivent un viol. De plus, la honte toujours présente qui s'attache à la violence sexuelle et la peur de se faire connaître empêchent certaines victimes de violences sexuelles d'avoir accès à ces services. Un traitement prophylactique gratuit pour prévenir toute infection par le VIH n'est pas disponible dans de nombreuses provinces ; beaucoup de femmes vivant loin des centres de santé ou dans des zones de conflit n'y ont pas accès. Parfois les médicaments ne sont tout simplement pas disponibles. Beaucoup de gens ignorent même que de tels soins ou de tels médicaments existent.

Eugénie S., quinze ans, et **Lucie N.**, seize ans, ont été violées lors de deux épisodes séparés, par des soldats à Bisinde, dans la région de Ruyigi, en septembre 2003. Eugénie rentrait à pied du marché lorsqu'un soldat l'a arrêtée et poussée dans des buissons avant de la violer. Il lui a dit de dire qu'elle avait été violée par des FDD (CNDD-FDD (Nkurunziza)). Lucie a également été violée par un soldat qui l'a menacée avec un pistolet. Elle revenait chez elle après un mariage quand elle a croisé un groupe de soldats en patrouille. Elle avait été violée trois mois auparavant par un soldat d'un groupe de huit combattants CNDD-FDD (Nkurunziza) qui avaient fait irruption dans la maison de ses parents pour demander de l'argent. Ils l'avaient battue, ainsi que les membres de sa famille. Les deux enfants racontent que leurs voisins les évitent depuis et disent qu'elles sont séropositives (à la date de leur récit, toutes deux attendaient en fait les résultats de leur test). Les deux filles craignent de ne jamais pouvoir se marier.

Amnesty International appelle les autorités gouvernementales burundaises, la société civile et la communauté internationale à coordonner de façon urgente leurs efforts pour protéger les femmes et les jeunes filles menacées de viol.

« C'est une question d'absolue priorité. Les dirigeants politiques et militaires de tous les groupes politiques armés ainsi que les autorités burundaises doivent immédiatement donner des instructions publiques à leurs combattants pour que soit mis un terme aux atteintes aux droits humains fondamentaux et notamment aux viols, a déclaré l'organisation.

« Il faut non seulement faire davantage en matière de soins médicaux et de justice, il faut aussi de toute urgence traiter le problème de la

prolifération des armes légères. Tant que cela n'aura pas été fait, la violence exercée contre les femmes ne cessera d'augmenter, que le conflit se termine ou non », a déclaré Amnesty International.

L'organisation estime que l'apport d'un soutien dans quatre domaines pourrait faire baisser un peu les actes de violence contre les femmes et laisser envisager des réparations. Il faudrait : développer et accroître, au sein des communautés, les actions destinées à combattre l'ignorance et la honte concernant les violences exercées contre les femmes ; renforcer le pouvoir judiciaire et les structures relatives à l'application des lois afin que des enquêtes puissent être menées et que le crime de viol soit poursuivi en justice ; accroître l'accès aux services de santé des femmes victimes de viols ou d'autres formes de violence liées au genre et traiter du problème sous-jacent de la discrimination à l'égard des femmes. Le gouvernement doit aussi au plus vite traiter du problème de la prolifération des armes légères dans le pays. ●

Sur le site d'Amnesty International vous pouvez consulter :

- le **texte intégral du rapport [Burundi. Le viol, une atteinte aux droits humains passée sous silence](#) (index AI : AFR 16/006/2004) ;**
- l'**action Internet au sujet de la violence contre les femmes au Burundi en cliquant sur le lien <http://web.amnesty.org/pages/bdi-240204-action-fra>.**

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>